

DÉCLARATIONS DE M. HERRIOT SUR LES ENTRETIENS DE LONDRES ET DE BRUXELLES

Hier, M. Herriot a répondu aux questions qui lui ont été posées au Sénat, par M. Lucien Hubert, et à la Chambre des députés par M. L.-L. Klotz, au sujet des entretiens interalliés.

M. Lucien Hubert avait préparé un questionnaire portant sur dix points :
1° M. Klotz a limité son intervention aux points suivants : dettes interalliées, réparations, respect du traité de Versailles, rythme de l'évacuation de la Ruhr.

Le président du Conseil a donné au président de la commission des affaires étrangères du Sénat et à l'ancien ministre des Finances, l'un des négociateurs du traité de Versailles (partie financière) des explications qui ont été applaudies par les membres des deux assemblées.

M. Herriot a ajouté qu'il les compléterait devant les commissions de la Chambre et du Sénat.

Ce qu'il faut surtout retenir, c'est — au point de vue parlementaire — que le décret de clôture ne sera pas lu tant que les Chambres n'aient pu être mises au courant de la prochaine conférence de Londres. M. Herriot l'a déclaré formellement.

AU SÉNAT

Les questions de M. Lucien Hubert. Les quelques questions de M. Lucien Hubert, président de la commission des affaires étrangères, étaient dix, ni plus, ni moins.

1° Le plan des experts est-il accepté sans réserve par tous les alliés ? Surtout, il est en exécution entière ou des retouches seront-elles apportées ? Et le gouvernement allemand l'acceptera-t-il ?

2° Est-il exact que la Ruhr ne serait évacuée qu'en fait et à mesure que paiements de l'Allemagne ? Comment serait rendue possible une réoccupation éventuelle ?

3° Aucune atteinte n'est-elle portée à l'occupation de la rive gauche du Rhin ?

4° L'administration de l'Allemagne dans la Société des Nations n'est-elle pas soumise par certains de nos alliés et la France a-t-elle pris des engagements sur ce point ?

5° La Belgique est-elle d'accord avec nous sur les réparations et la sécurité ? N'appréhende-t-elle pas que nous nous en remettions prématurément à la Société des Nations ? N'a-t-elle pas été émue de l'envoi à l'Allemagne d'une note sur le désarmement, signée des seuls premiers ministres d'Angleterre et de France ?

6° L'Italie a-t-elle été tenue au courant des conversations de Londres et de Bruxelles ?

7° Comment le désarmement de l'Allemagne continuera-t-il à être réalisé ? Que fera-t-on si l'Allemagne ne tient pas compte de la note Mac Donald-Herriot ?

8° On a quand même dit la conférence interalliée projetée ? Quelles nations y seront invitées ?

9° En échange de nos concessions, l'Angleterre est-elle prête à des sacrifices réciproques, par exemple, par la question des dettes interalliées ? Quelle serait l'attitude éventuelle des États-Unis dans cette dernière question ?

10° Les conversations Herriot, Mac Donald, Theunis n'ont-elles été que des échanges de vues ou de simples engagements précis ont-ils été pris ?

Pourquoi ces questions ?

C'est, explique M. Lucien Hubert, que la France est anxieuse. Elle veut savoir, et si on ne veut pas qu'elle s'inquiète, il faut la renseigner. La France est maintenant une démocratie majeure, on peut lui parler franchement sans qu'elle se laisse aller à une émotion trop vive, elle saura garder son calme, son sang-froid, sa mesure et sa raison.

Déclarations de M. Herriot

A ces questions de M. Lucien Hubert, le président du Conseil répondit, non point précisément, non point dans le détail, non point une à une, il les engloba toutes dans une déclaration générale qu'il lut à la tribune.

Je me suis rendu aux Chequers sur la convocation de M. Theunis, Premier ministre anglais, pour discuter avec lui les arrangements propres à la mise en œuvre du plan des experts.

J'ai confiance dans l'acceptation de ce plan. De toute évidence les alliés devront accepter leur créance sur l'Allemagne qui a une valeur commerciale.

En ce qui concerne l'occupation militaire de la Ruhr il n'a été à aucun moment question d'aliéner la liberté des gouvernements français et belges.

Il fallait prévoir les manquements de l'Allemagne au rapport Dawes. M. Mac Donald m'a affirmé qu'au cas où l'Allemagne se déroberait, la Grande-Bretagne, gardienne du contrat, s'engageait solennellement à se tenir aux côtés des alliés. (Vifs applaudissements.)

Nous aurons à examiner la procédure qui constatera les manquements éventuels de l'Allemagne. Mais notre conversation devant avoir porté sur la coopération de l'Angleterre au maintien de la paix et à une garantie pour la France contre une agression de l'Allemagne.

Je n'aurais pu abandonner la sécurité donnée par le traité.

En ce qui concerne les territoires soumis à la région France-belge, les conditions de sécurité seront soumises à des experts militaires. (Mouvements divers.)

Pour que l'Europe respire en paix, l'Allemagne doit être désarmée. (Vifs applaudissements.) Des déclarations et des promesses ne sauraient nous suffire. (Mouvements et applaudissements.) J'ai pu me convaincre que, sur ce point, les vues de M. Mac Donald étaient absolument conformes aux nôtres. De là l'envoi à l'Allemagne d'une note signée de M. Mac Donald et de moi-même.

Nos amis belges, qui ont si souvent travaillé à l'entente entre la France et la Grande-Bretagne, se sont joints de cette décision, qui leur fut communiquée aussitôt que prise, car notre effort est dans l'intérêt commun des alliés et tend à rétablir le front unique.

Pour le détail de nos entretiens, M. Theunis et M. Theunis se sont déclarés en plein accord avec nous. A aucun moment, sur aucun point il n'y a eu la moindre difficulté. (Applaudissements.)

Le gouvernement serait mal choisi pour le gouvernement allemand de chercher un nouveau mode de négociations ; son intérêt est de prendre le plus rapidement possible les mesures nécessaires à l'application du plan Dawes. (Applaudissements.)

Ce plan nécessite la réunion d'une conférence. M. Mac Donald a désiré que cette conférence ait lieu à Londres. Nous avons accepté.

Pour la soumettre à vos commissions quelques explications. L'Angleterre désire que l'Allemagne se lie par des engagements écrits, j'ai pris toutes précautions pour que ces engagements ne créent aucune nouveauté au traité de Versailles.

J'ai pensé devoir soulever la question

En ce qui concerne l'occupation militaire de la Ruhr, il n'a été à aucun moment question d'aliéner la liberté des gouvernements français et belges.

Pour que l'Europe respire en paix, l'Allemagne doit être désarmée.

L'intérêt de l'Allemagne est de prendre le plus rapidement possible les mesures nécessaires à l'application du plan Dawes.

Je ne me suis pas lié par des conventions définitives, j'ai réservé les droits du Parlement.

Nous nous sommes entendus pour dire que, si l'Allemagne était loyale, elle ne serait pas inquiétée, si elle n'était pas loyale, elle ne serait pas épargnée.

En fait, d'autre part, que nous sachions ou nous en sommes pour les accords avec la M.-C.-U.M. — Nos administrations doivent être prêtes pour signer avec l'Allemagne la convention commerciale prévue pour le 10 janvier.

Au point de vue sécurité, nous attendons la réponse allemande. Il faut que cessent les réactions de la presse qui ont été, le cas échéant, à la commission de contrôle et quelles mesures seront prévues pour que les pactes de garanties soient ratifiés par les Parlements. (Applaudissements au centre et à droite.)

En 1919, M. Léon Bourgeois avait proposé qu'un organisme permanent ait la charge de préparer, au nom de la Société des Nations, les garanties de sécurité et de désarmement.

Si on avait suivi ce conseil on aurait évité bien des difficultés et hâté le désarmement. (Exclamations à l'extrême gauche, bruit.)

L'Allemagne sera-t-elle un jour admise dans la Société des Nations ? Je demande à M. Herriot de nous faire connaître la condition de cette admission. Il faudra qu'elle ait accompli ses obligations.

Quel sera le délai d'évacuation de la rive gauche du Rhin ? Le délai d'évacuation ne doit couvrir qu'après exécution par l'Allemagne de ses obligations. (Applaudissements au centre et à droite.)

Nous voulons savoir quel sera le rythme de l'évacuation de la Ruhr et quelles mesures sont prévues en cas de manquement de l'Allemagne.

J'attends les explications du gouvernement. (Applaudissements au centre et à droite.)

Avant les vacances

M. Herriot rendra compte de la conférence de Londres

Le président du Conseil indique tout d'abord à la Chambre qu'il ne s'écartera pas du texte de la déclaration qu'il a rédigée et qu'il a déjà lue au Sénat.

Le gouvernement veut renseigner exactement la Chambre sur les deux entretiens qui viennent d'avoir lieu. Il ne s'agit que de cela, rien que de cela.

Étant donné la gravité du sujet, j'ai rédigé une déclaration à laquelle je ne puis changer un mot.

Le président du Conseil commence aussitôt la lecture de sa déclaration.

On applaudit à la promesse de concours de l'Angleterre en cas de manquement de l'Allemagne.

Quand M. Herriot déclare que l'Allemagne doit être désarmée, on applaudit. On applaudit encore au passage relatif au front unique des alliés et à celui qui concerne la Société des Nations.

A la fin de cette lecture, on applaudit à gauche.

M. Klotz prend acte des déclarations du président du Conseil et il déclare qu'il ne veut pas gêner le gouvernement en insistant pour obtenir une réponse à toutes les questions posées par lui.

M. Cachin demande la transformation de la question en interpellation.

M. Herriot. — Je ne puis aller au-delà des renseignements que j'ai déjà donnés à la Chambre.

Je demande à la Chambre de s'en tenir à la déclaration que je lui ai faite.

Je fais connaître à la Chambre que les États-Unis auront un observateur à la conférence de Londres.

Je ne veux porter aucune atteinte au droit du Parlement. Je prends l'engagement de ne pas intervenir à la conférence ne deviendront définitives qu'après votre décision.

Je répondrai à une interpellation au Sénat. J'irai à Londres. Vous pourrez prendre quelques jours de repos. Puis je reviendrai devant vous pour vous rendre compte de la conférence de Londres.

Le décret de clôture ne sera pas lu tant que vous n'aurez pas été mis au courant de la négociation. (Applaudissements.)

M. Cachin insiste pour que la question soit transformée en interpellation.

La transformation de la question en interpellation est refusée par 397 voix contre 27.

NOUVELLES MESURES DE CLÉMENCE DANS LA ZONE FRANÇAISE DE RHÉNANIE

Coblence, 26 juin (dép. Havas.) Sur la proposition du haut commissaire de France, la haute commission a décidé, dans sa séance du 25 juin, d'annuler les expulsions qu'elle avait prises en ce qui concerne 7.460 personnes de la zone française, ce qui, en tenant compte des familles, représente environ 30.000 personnes autorisées à rentrer en territoires occupés.

De nouvelles mesures de rétrogradation d'expulsion sont à l'étude et seront prises à bref délai, après examen des cas individuels.

Berlin, 26 juin (dép. Havas.) M. de Saint-Quentin, chargé d'affaires de France, a été reçu aujourd'hui par le ministre des Affaires étrangères et lui a communiqué la décision de la haute commission interalliée de rapporter environ 7.000 arrêtés d'expulsion intéressant 30.000 personnes de la zone d'occupation française.

Le ministre des Affaires étrangères a exprimé à M. de Saint-Quentin les chaleureux remerciements du gouvernement allemand.

M. von Hoesch est rentré à Paris

M. von Hoesch, ambassadeur d'Allemagne, est rentré hier matin à Paris, venant de Berlin.

A LA CHAMBRE

Les questions de M. Klotz

Dès que M. Herriot est arrivé, venant de Luxembourg où il avait répondu à la question de M. Lucien Hubert, M. Klotz est monté à la tribune.

Je ne veux pas, dit le député de la Somme, interpellier le Premier ministre à travers M. Herriot. Il est cependant nécessaire d'examiner les thèses française et anglaise.

Interrogé par M. Baldwin, M. Mac Donald a déclaré, il y a quelques mois, qu'il ne pourrait accepter aucune mesure pouvant causer des dommages à l'Angleterre.

Le plan des experts, je tiens à le souligner, est un document à la France, puisqu'il entraînera une diminution des états de paiements prévus.

M. L.-L. Klotz. — C'est le résultat de la Ruhr. (Exclamations au centre et à droite.)

M. Klotz. — Lorsque M. Mac Donald disjonct la question des dettes interalliées de la question des réparations, comme il ne veut pas de dommages pour son pays, c'est la France seule qui supporte ces dommages.

M. Mac Donald a dit que les dispositions prévues pour l'application du rapport Dawes sont exorbitantes du traité de paix.

M. Louis Dumas. — Il l'a dit au profit de l'Allemagne.

M. Herriot. — Le gouvernement pro-

LE NOUVEAU PROJET DE LOI SUR LES LOYERS

Il prévoit la prorogation des baux jusqu'au 31 janvier 1926 sur simple notification faite au propriétaire

Le nouveau projet de loi sur les loyers, que nous avons annoncé hier, a été déposé dans l'après-midi sur le bureau de la Chambre par M. René Renoult, garde des Sceaux.

Ce nouveau texte n'abroge aucune des dispositions des lois antérieures du 31 mars 1922 et du 29 décembre 1923. Il se borne à les compléter et, pour ainsi dire, à leur faire produire tout leur effet en accordant désormais de plein droit aux locataires de bonne foi et jusqu'au 31 janvier 1926 la prorogation des baux qui viennent à expiration.

Alors que, jusqu'ici, la prorogation devait être demandée en justice et que le juge avait tout pouvoir d'en fixer la durée, sans toutefois qu'elle pût excéder la date du 31 janvier 1926, il résulte de la nouvelle disposition qu'il suffira désormais au locataire, pour s'assurer la prorogation maxima jusqu'au 31 janvier 1926, de notifier au propriétaire son intention d'en bénéficier.

Le projet de loi met fin, d'autre part, à une jurisprudence qui était, celle notamment du tribunal de la Seine, et qui tendait à dénier le droit à une nouvelle prorogation au locataire qui a déjà bénéficié d'une première prorogation actuellement expirée.

Il convient de souligner que le projet de loi déposé par M. René Renoult ne concerne que les locaux d'habitation et, qu'en outre, peuvent en invoquer le bénéfice les locataires qui ont exactement rempli leurs obligations.

Il n'est, au surplus, porté aucune atteinte au droit qu'a le propriétaire de donner congé lorsqu'il veut occuper lui-même les lieux loués pour y établir ses ascendants ou ses descendants.

Le projet de loi met fin, d'autre part, à une jurisprudence qui était, celle notamment du tribunal de la Seine, et qui tendait à dénier le droit à une nouvelle prorogation au locataire qui a déjà bénéficié d'une première prorogation actuellement expirée.

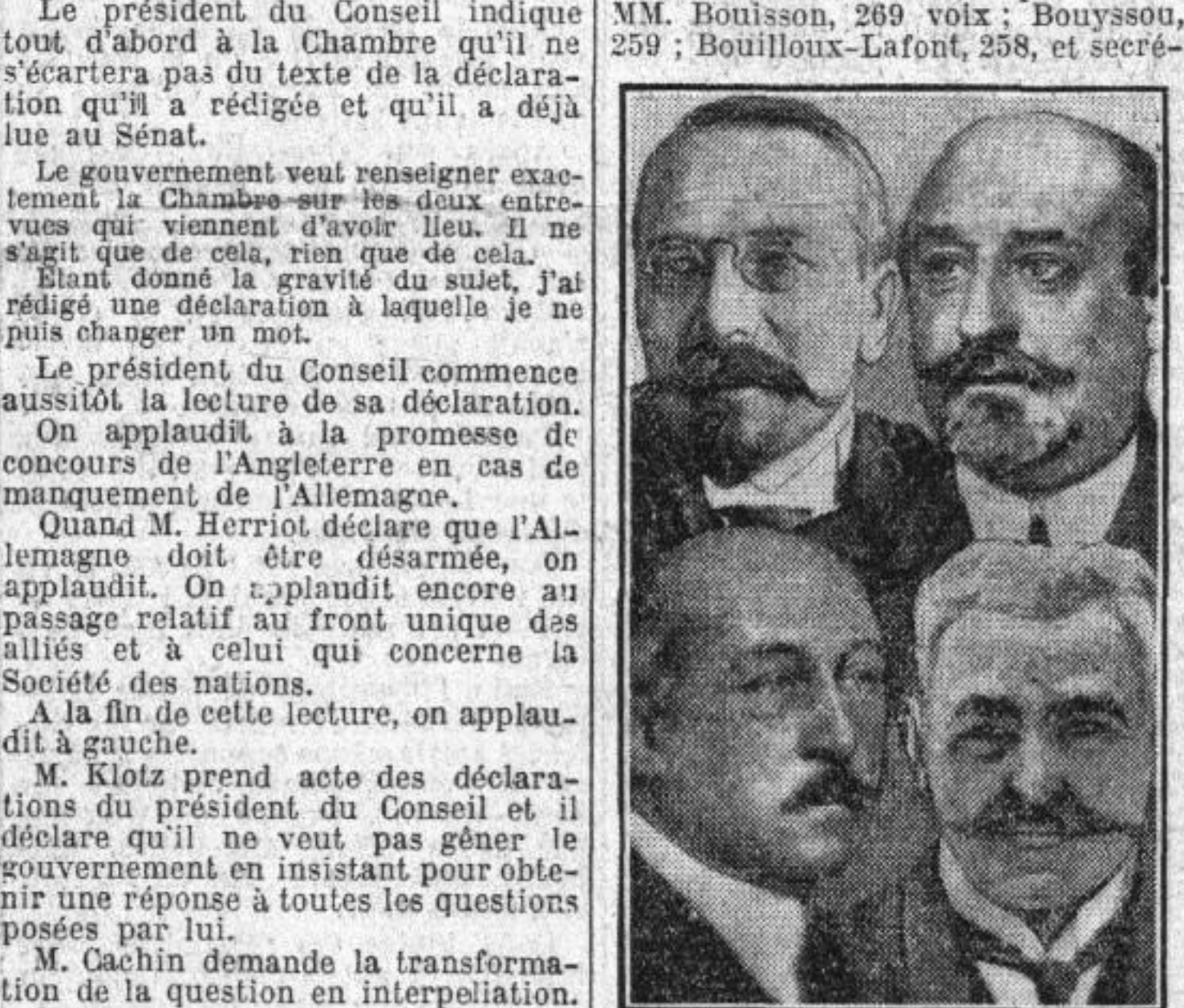
Il convient de souligner que le projet de loi déposé par M. René Renoult ne concerne que les locaux d'habitation et, qu'en outre, peuvent en invoquer le bénéfice les locataires qui ont exactement rempli leurs obligations.

Il n'est, au surplus, porté aucune atteinte au droit qu'a le propriétaire de donner congé lorsqu'il veut occuper lui-même les lieux loués pour y établir ses ascendants ou ses descendants.

SÉNAT ET CHAMBRE ONT COMPLÉTÉ LEUR BUREAU

M. Jeanneney, sénateur de la Haute-Saône, a été élu, hier, vice-président du Sénat, en remplacement de M. de Selves, par 181 voix sur 205 votants.

La Chambre a élu vice-présidents, MM. Bouisson, 269 voix ; Bouyssoy, 259 ; Bouilloux-Lafont, 258, et secrétaire, M. Poincaré.



En haut : M. Jeanneney et Bouisson. En bas : MM. Bouilloux-Lafont et Bouyssoy

L'AMNISTIE

L'examen du projet commença cet après-midi devant la commission.

La Chambre a décidé de tenir une séance de forme cet après-midi, pour la proclamation des grandes commissions. La commission de législation civile pourra ainsi se réunir à la fin de l'après-midi pour entendre le garde des Sceaux sur le projet d'amnistie. Dans le court débat qui a précédé cette décision, M. Marly a insisté auprès du président du Conseil en demandant qu'il soit accordé une suspension immédiate de peine à ceux qui bénéficieront du projet.

M. Herriot. — Le gouvernement a déposé sans délai le projet d'amnistie. Il a ainsi manifesté le désir de faire aboutir cette question au plus vite.

M. de SAINT-JUST. — Amnistiez-vous aussi les traitres ? (Bruit.)

M. Herriot. — Le gouvernement désire être aussi large que possible.

Il se peut que des questions de grâce soient posées. Elles relèvent d'une autorité plus haute que la nôtre. Le gouvernement demande à la Chambre de lui laisser toute liberté. (Applaudissements à gauche.)

EMILE HENRIOT GRAND PRIX DU ROMAN

Le grand prix du roman vient d'être décerné, après une lutte assez vive, à M. Emile Henriot, pour son œuvre : *Archie Brun ou les Vertus bourgeoises*. L'atmosphère de bataille qu'on sentait par là à l'Académie française ? En tout cas, il a fallu plusieurs séances pour s'accorder sur le nom du vainqueur. Non que le talent véritable, plein de ressources et de nuances d'Emile Henriot fut mis en doute, mais il avait dans la personne de M. Jacques Kessel, avec l'Équipage, un redoutable concurrent. C'est le roman d'Archie Brun qui l'a emporté sur le roman d'une escadrille pendant la guerre ; l'Académie a préféré les vertus bourgeoises aux vertus guerrières. Le livre de M. Emile Henriot, dont nous avons donné récemment une étude, marque dans son œuvre déjà importante — il a publié plusieurs recueils de poèmes et trois romans — une étape décisive. Dans ce roman, vaste et prenant, qui étudie une famille bordelaise à travers plusieurs générations, se dresse, dans une douce lumière, la figure de la pauvre et charmante Archie, qui touchera bien des cœurs. Elle le mérite. Il faut donc applaudir au choix de l'Académie, d'autant plus que M. Emile Henriot, chroniqueur littéraire du Temps, est un confrère érudit et charmant. Il lui-même d'un confrère qui change sa plume pour un crayon : le dessinateur Henri Henriot. Et puis, les défenseurs de M. Kessel se sont vite consolés, parce que l'Équipage a remporté le prix Paul-Fiat. Quand on reçoit de la gloire, on ne regarde pas à deux mille francs près. — J. V.

80.000 FRANCS DE BIJOUX ONT ÉTÉ VOLÉS CHEZ M. FRANÇOIS COTY

CE CAMBRIOLAGE AUDACIEUX A ÉTÉ COMMIS LA NUIT DERNIÈRE

En ouvrant, hier matin, à 7 heures, la porte du bureau de M. François Coty, qui habite 24, avenue Raphaël, un vaste hôtel particulier, on a vu de chambre trouva la pièce en désordre, les portes fracturées, les tiroirs arrachés.

Des cambrioleurs étaient passés par là et l'on put bientôt reconstituer les phases de leur visite. Après avoir vraisemblablement escaladé une grille du jardin donnant sur l'avenue Suchet, ils s'étaient cachés au milieu d'un massif, pour, de là, guetter le concierge qui, toutes les nuits, avant de se coucher, fait une ronde. Celle-ci effectuée — il était une heure du matin environ — comme tout le monde dormait dans l'immeuble, ils se mirent à scier sur vingt centimètres carrés la persienne de la porte-fenêtre du bureau de M. Coty. Cela fait, ils n'eurent plus qu'à briser une vitre et à faire jouer l'espargiolette.

Une fois dans la place, les malfaiteurs fracturèrent les tiroirs du bureau, où ils trouvèrent divers bijoux valant 50.000 francs et une pendule enrichie de diamants estimée 30.000 francs. Ils passèrent ensuite dans le boudoir de Mme Coty, où ils s'emparèrent d'un coffret en ivoire que l'on devait retrouver, brisé et abandonné, ainsi que son contenu, dans la salle à manger.

De là, ils gagnèrent la chambre de M. Roland Coty, actuellement absent de Paris. Là, ils prirent encore quelques bijoux et un revolver.

Enfin, ils descendirent à l'office : ils ouvrirent la caisse où l'on enferme l'argenterie sans rien dérober, puis la glacière où ils trouvèrent deux peches.

Réalisant alors en sens inverse le chemin parcouru, ils ressortirent par le bureau. A ce moment, vers une heure et demie, un chien aboya. Mais personne n'y prêta attention.

M. Michel, commissaire du quartier de la Muette, ouvrit son enquête avec la collaboration du brigadier Sevestre de la police judiciaire. Le service anthropométrique, d'autre part, releva un certain nombre d'empreintes. Mais le fait qui, certainement, aidera le plus aux recherches, c'est que les cambrioleurs de M. Coty semblaient parfaitement connaître la disposition de l'hôtel et les habitudes du personnel.

UN DIRIGEABLE A SURVOLÉ PARIS LA NUIT DERNIÈRE

Profitant du calme plat, un dirigeable-vedette de la marine, de l'aérodrome de Saint-Cyr, a quitté son hangar hier soir, vers 10 heures, et est venu survoler Paris, se livrant au cours de son voyage à des exercices d'éclairage et de télégraphie optique. Il a longuement évolué au-dessus de la région sud de la capitale et, en passant sur le centre, a regardé son port d'attache.

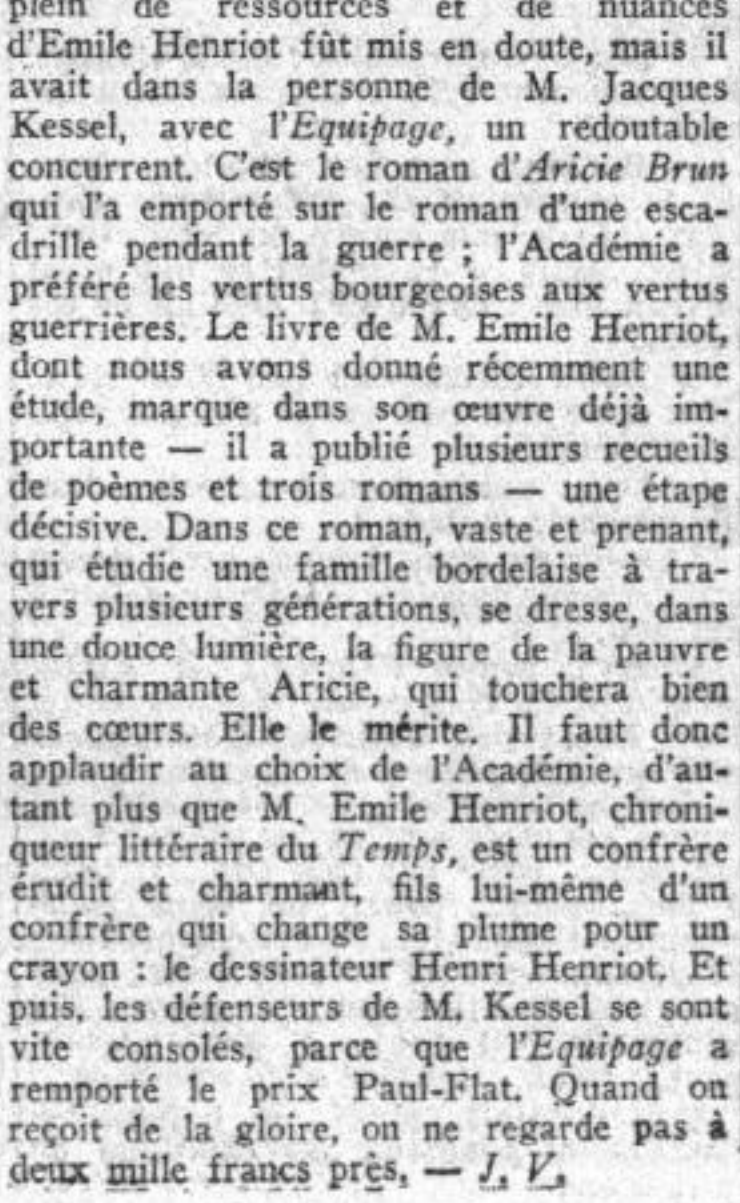
Avant de se diriger vers la capitale le dirigeable avait évolué assez longtemps à faible hauteur au-dessus du parc et de la ville de Versailles.

M. Mac Donald va soumettre le projet de tunnel sous la Manche au comité de défense impériale

Londres, 26 juin (dép. Petit Parisien.) M. Mac Donald a reçu cet après-midi une délégation parlementaire à la tête de laquelle se trouvait sir William Bull. L'entretien a porté sur la construction éventuelle d'un tunnel sous la Manche. Le premier ministre s'est déclaré disposé à soumettre immédiatement le projet à l'examen du comité de défense impériale. Au cours de l'entretien, le chef de la délégation a pu démontrer au premier ministre que 400 membres de la Chambre des communes étaient en faveur de la construction du tunnel.

EMILE HENRIOT GRAND PRIX DU ROMAN

Le grand prix du roman vient d'être décerné, après une lutte assez vive, à M. Emile Henriot, pour son œuvre : *Archie Brun ou les Vertus bourgeoises*. L'atmosphère de bataille qu'on sentait par là à l'Académie française ? En tout cas, il a fallu plusieurs séances pour s'accorder sur le nom du vainqueur. Non que le talent véritable, plein de ressources et de nuances d'Emile Henriot fut mis en doute, mais il avait dans la personne de M. Jacques Kessel, avec l'Équipage, un redoutable concurrent. C'est le roman d'Archie Brun qui l'a emporté sur le roman d'une escadrille pendant la guerre ; l'Académie a préféré les vertus bourgeoises aux vertus guerrières. Le livre de M. Emile Henriot, dont nous avons donné récemment une étude, marque dans son œuvre déjà importante — il a publié plusieurs recueils de poèmes et trois romans — une étape décisive. Dans ce roman, vaste et prenant, qui étudie une famille bordelaise à travers plusieurs générations, se dresse, dans une douce lumière, la figure de la pauvre et charmante Archie, qui touchera bien des cœurs. Elle le mérite. Il faut donc applaudir au choix de l'Académie, d'autant plus que M. Emile Henriot, chroniqueur littéraire du Temps, est un confrère érudit et charmant. Il lui-même d'un confrère qui change sa plume pour un crayon : le dessinateur Henri Henriot. Et puis, les défenseurs de M. Kessel se sont vite consolés, parce que l'Équipage a remporté le prix Paul-Fiat. Quand on reçoit de la gloire, on ne regarde pas à deux mille francs près. — J. V.



UN ACCORD SEMBLE PROCHE ENTRE OUVRIERS ET PATRONS BOULANGERS

RENTRE DE GENÈVE, M. JUSTIN GODART, MINISTRE DU TRAVAIL, A RÉUNI LES DÉLÉGUÉS PATRONAUX ET OUVRIERS

Si, hier matin, le mouvement gréviste a pris quelque extension à Paris et en banlieue, s'étendant même en Seine-et-Oise, il faut s'empêcher d'ajouter que les boulangers ont été bien approvisionnés et que le pain n'a manqué nulle part.

Des ouvriers de diverses manufactures de province sont arrivés dans la capitale, accroissant l'effectif du personnel militaire que la préfecture de la Seine peut mettre à la disposition des boulangers. Notons, comme symptôme rassurant, que les demandes de renfort patronales ont été moins importantes qu'on ne l'avait envisagé. Toute la main-d'œuvre réclamée a pu être fournie et tous les hommes mobilisés pour la circonstance n'ont pas été utilisés. Les boulangers ont pu assurer toute leur fabrication, voire celle des petits pains, des croissants et de la pâtisserie.

Au ministère du Travail

Le comité de grève des ouvriers boulangers et le syndicat patronal ayant fait connaître au ministre du Travail qu'ils étaient à sa disposition pour reprendre les pourparlers en vue de mettre fin au conflit actuel, M. Justin Godart a provoqué une entrevue qui a eu lieu dans la soirée au ministère du Travail.

Après une discussion, qui se poursuivait très cordialement, les délégués patronaux et ouvriers se sont mis d'accord en vue de faciliter le repos hebdomadaire par roulement et l'application du travail de jour ; pour étudier une organisation de centralisation du placement par la création de bureaux de placement paritaires sur divers points de la capitale, afin de rapprocher les ouvriers boulangers des fournitures où ils travaillent.

En ce qui concerne les salaires, les délégués ouvriers ont demandé un salaire de base de 5 fr. 40 par fournée de 54 pains de 2 kilos. Les délégués patronaux n'ont pas contesté le principe de l'augmentation réclamée par les ouvriers, mais ils ont déclaré qu'ils ne pourraient l'accorder tant que la préfecture de la Seine n'aurait pas adopté, pour la fixation du prix du pain, un barème basé sur une prime de cuisson, fixée une fois pour toutes et tenant compte exactement et équitablement de leurs frais généraux.

Les délégués ouvriers ont dit qu'il ne leur était pas possible d'accepter que l'augmentation fût subordonnée à une décision administrative qu'ils n'avaient pas à connaître.

Le ministre n'a pu que prendre acte de ces deux points de vue, actuellement inconciliables, en exprimant l'espoir que les circonstances permettraient de reprendre, à bref délai, la conversation.

Les délégués patronaux ont annoncé leur intention de faire une démarche, à cet effet, auprès de la préfecture de la Seine.

Réunions de grévistes

Les grévistes ont tenu deux réunions ; l'une, l'après-midi, à la Bourse du travail. Elle fut de courte durée, les assistants ayant bientôt décidé de se rendre, le soir, rue Grange-aux-Belles, afin de connaître les résultats de l'entrevue au ministère.

A ce second meeting, où les chômeurs étaient très nombreux, les délégués rendirent compte de leur mission, exprimant leur espoir d'un accord prochain. Ils préchèrent la patience et l'union « jusqu'au bout ».

Un ordre du jour fut acclamé décidant la continuation de la grève.

Le nombre des chômeurs

Les statistiques dressées par la préfecture de police établissent que le nombre des chômeurs volontaires atteignait hier à Paris 832 contre 386 la veille ; en banlieue, on comptait 536 grévistes au lieu de 482 mercredi matin, soit au total 1.368 chômeurs sur un personnel de 4.863 ouvriers.

La situation en Seine-et-Oise

En Seine-et-Oise, les ouvriers boulangers ont abandonné le travail dans un certain nombre de localités : Saint-Germain-en-Laye, le Vésinet, Conflans-Sainte-Honorine, Enghien, Blanc-Mesnil, Gagny, Sevran, Le Raincy et Aulnay-sous-Bois, sont parmi les plus touchées.

A Poissy, deux délégués des syndicats de la région parisienne ont visité les boulangeries, réussissant à déboucher la majeure partie du personnel.

Des mesures ont été prises aussitôt par le préfet, d'accord avec l'autorité militaire, pour assurer le ravitaillement de la population.

La grève a eu son écho à la Chambre

Saisie, hier, en fin de séance d'une demande d'interpellation de M. La-porte relative à la grève des boulangers, la Chambre a ajourné la fixation de la date de discussion. Répondant à deux questions de l'interpellateur, le ministre de l'Intérieur, M. Camille Chautemps, a fait observer d'une part, que l'emploi de la troupe avait été prescrit par son collègue du Travail, pour assurer l'alimentation de la population et d'autre part, que les offres de service de l'union civique n'avaient pas été acceptées par lui et il a ajouté : « Le gouvernement entend assumer seul le maintien de l'ordre. »

Menus incidents

Plusieurs incidents ont encore marqué l'avant-dernière nuit et la journée d'hier. Aucun n'a été grave ; il s'agit de vitres brisées et d'entraves à la liberté du travail.

Voir en deuxième page : Les olympiques américains au château de Roquencourt.

LES FRÈRES PÉLISSIER ET LEUR CAMARADE VILLE ABANDONNENT

BEECKMAN GAGNE LA TROISIÈME ÉTAPE (DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL)

Coutances, 27 juin. Ce matin, nous avions précédé le peloton... Nous étions à Granville et six heures sonnaient. Des coureurs, soudain, défilèrent. Aussitôt la foule, sûre de son affaire, cria : — Henri ! Francis !

Henri et Francis n'étaient pas dans le lot. On attendit. Les deux catégories passées, les « ténébreux » passés — les « ténébreux » sont les touristes-routiers, des petits gars courageux, qui ne font pas partie des riches maisons de cycles, ceux qui n'ont pas de « boyaux », mais ont du cœur au ventre — ni Henri ni Francis ne paraissaient.

La nouvelle parvint : les Pélissier.



Henri et Francis Pélissier et, au-dessous, Ville



Beckmann. Nous retournerions à la Renault et, sans pitié pour les pneus, remonterons sur Cherbourg. Les Pélissier valent bien un train de pneus.

Coutances. Une compagnie de gosses discute le coup.

— Avez-vous vu le Pélissier ?

— Même que je les ai touchés, répond un morveux.

— Tu sais où ils sont ?

— Au café de la Gare. Tout le monde y est.

Tout le monde y était ! Il faut jouer des coudes pour entrer chez le « bistrot ». Cette foule est silencieuse. Elle ne dit rien, mais regarde, bouche bée vers le fond de la salle. Trois maillots sont installés devant trois bols de chocolat. C'est Henri, Francis et le troisième n'est autre que le second, je veux dire Ville, arrivé second au Havre et à Cherbourg.

— Un coup de tête ?

— Non, dit Henri. Seulement, on n'est pas des chiens...

— Que s'est-il passé ?

— Question de bottes ou plutôt question de maillots ! Ce matin, à Cherbourg, un commissaire s'approcha de moi et, sans rien me dire, relève mon maillot. Il s'assura que j'en avais pas deux maillots. Que diriez-vous, si je soulevais votre veste pour voir si vous avez bien une chemise blanche ? Je n'aime pas ces manières, voilà tout.

— Qu'est-ce que cela pouvait lui faire que vous ayez deux maillots ?

— Je pourrais en avoir quinze, mais je n'ai pas le droit de partir avec deux et d'arriver avec un.

— Pourquoi ?

— C'est le règlement. Il ne faut pas seulement courir comme des brutes, mais geler ou étouffer. Ça fait également partie du sport, paraît-il. Alors je suis allé trouver Desgranges : « Je n'ai pas le droit de jeter mon maillot sur la route alors ? » — Non, vous ne pouvez pas jeter le matériel de la maison... — Il n'est pas à la maison, l'est à moi ! — Je ne discute pas dans la rue... — Si vous ne discutez pas dans la rue, je vais me recoucher... — On arrangerait cela à Brest... — A Brest, ce sera tout arrangé, parce que je passerai la main avant... Et j'ai passé la main !

— Et votre frère ?

— Mon frère est mon frère, pas, Francis ?

Et ils s'embrassent par-dessus leur chocolat.

Francis roulaît déjà. J'ai rejoint le peloton et dit : « Viens, Francis ! On plaque. »

Et cela tombait comme du bonheur, frais sur une tartine, dit Francis, car justement ce matin, j'avais mal au ventre, et je ne me sentais pas nerveux.

— Et vous, Ville ?

— Moi, répond Ville, qui rit comme un bon bébé, ils m'ont trouvé en détresse sur la route. J'ai « les rotules en os de mort ».

Les Pélissier n'ont pas que des jambes ils ont une tête et, dans cette tête, du jugement.

— Vous n'avez pas idée de ce qu'est le Tour de France, dit Henri, c'est un calvaire. Et encore le chemin de croix n'avait que quatorze stations, tandis que le nôtre en compte quinze. Nous souffrons du

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

départ à l'arrivée. Voulez-vous voir comment nous marchons ? Tenez... De son sac, il sort une fiole : — Ça, c'est de la cocaïne pour les yeux, c'est de l'chloroforme pour les genoux... — Et des pilules ? Voulez-vous voir des pilules ? Tenez, voilà des pilules.

— Ils en sortent trois boîtes chacun. — Bref, dit Francis, nous marchons à la « dynamite ».

— Vous ne nous avez pas encore vu au bain à l'arrivée. Payez-vous cette séance. La boue ôlée, nous sommes blancs comme des suaires, la diarrhée nous vide, on tourne de l'œil dans l'eau. Le soir, à notre chambre, on danse la gigue, comme saint Guy, au lieu de dormir. Regardez nous lacets, ils sont en cuir. Eh bien ! ils ne tiennent pas tout un jour, ils se rompent, et c'est du cuir lanié, qui devient notre peau ! Pensez-vous que ça ne nous gêne pas ? Quand nous descendons de machine, on passe à travers nos chaussettes, à travers notre culotte, plus rien ne nous tient au corps... — Et la viande de notre corps, dit Francis, ne tient plus à notre squelette... — Et les ongles des pieds, dit Henri, j'en perds six sur dix, ils meurent petit à petit à chaque étape.

— Mais ils renaissent pour l'année suivante, dit Francis.

Et, de nouveau, les deux frères s'embrassent, toujours par-dessus les chocolats.

— Eh bien ! tout ça — et vous n'avez rien vu, attendez les Pyrénées, c'est le *hard labour*... tout ça nous l'encaissons... Ce que nous ne ferions pas faire à des mulets, nous le faisons. On n'est pas des faibles, mais, au nom de Dieu, qu'on nous emble par nous. Nous acceptons le martyr, nous ne nous rendons pas vexations ! Je m'appelle Péliissier, et non Azor ! J'ai un journal sur le ventre, je suis parti avec, il faut que j'arrive avec. Si je le jette, pénalisation !... Quand nous crevons de soif, avant de tendre notre bidon à l'eau qui coule, on doit s'assurer que ce n'est pas quelque'un, à cinquante mètres qui la pompe. Autrement : pénalisation. Pour boire, il faut pomper soi-même ! Un jour, j'étais à l'heure, on nous mettra du plomb dans les poches, parce que l'on trouvera que Dieu a fait l'homme trop léger. Si on continue sur cette pente, il n'y aura bientôt que des « clochards » et plus d'artistes. Le sport devient fou furieux... — Oui, dit Ville, fou furieux ! — Un gosse s'approche : — Qu'est-ce que tu veux, mon petit ? fait Henri.

— Alors, monsieur Péliissier, puisque vous n'en voulez plus, qui va gagner maintenant ? — Albert Londres.

LA TROISIÈME ÉTAPE

Sur les 125 coureurs qui restaient qu'à la suite de la deuxième étape, 123 quittèrent Cherbourg hier matin à 2 heures pour effectuer les 405 kilomètres de la troisième étape. Seuls, les deux touristes-rouleurs Bozzo et Boutin avaient défilé.

Le peloton de tête passa dans les différentes villes contrôlées : à Coutances (76 kilomètres), où Henri Péliissier, Francis Péliissier et Ville abandonnèrent, à 12 h. 19, à Granville (405 km.), à 6 h. 49, Bonaldi abandonna, puis à Pontorson (153 km.), à 8 h. 2, à Dinan (199 km.), à 9 h. 45, à Saint-Brieux (258 km.), à 12 h. 9, à Guingamp (289 km.), à 15 h. 20, à Morlaix (343 km.), à 15 h. 27.

L'arrivée à Brest avait lieu au vélodrome où un peloton de 23 coureurs se présenta à 17 heures 47 ; le classement s'effectua dans l'ordre suivant : 1. Beckman, en 15 h. 41 ; 2. Phylis, 3. Engelbert, 4. Bellenger, 5. Allouard, 6. Bottecheux, 7. Frantz, 8. Cuvelier, 9. Seleur, 10. Alavoine, 11. Sollier, 12. Fontan, 13. Muller, 14. Brueno, 15. Huyvaert, 16. Thierghien, 17. Vastanier, 18. Luyck, 19. Valazza, 20. Ayvo, 21. Huyss, 22. Huot, 23. Jacquinet, tous même temps.

Le classement général subit, à la suite de cette troisième étape, quelques modifications. Beckman prend la première place ex-æquo avec Bottecheux.

1. Bottecheux et Beckman, 45 h. 19' 30" ; 2. Frantz, 45 h. 21' 45" ; 3. Sollier, 45 h. 22' 00" ; 4. Bellenger, 45 h. 22' 24" ; 5. Huyvaert, 45 h. 25' 21" ; 6. Fontan, 45 h. 25' 48" ; 7. Alavoine, 45 h. 29' 10" ; 8. Goethals, 45 h. 30' 10" ; 9. Goethals, 45 h. 37' 24" ; 10. Standard, 45 h. 37' 36" ; 11. Cuvelier, 45 h. 37' 56" ; 12. Valazza, 45 h. 38' 55" ; 13. Jacquinet, 45 h. 39' 7" ; 14. Thys, 45 h. 43' 25" ; etc.

DEMAIN : QUATRIÈME ÉTAPE BREST-LES SABLES-D'OLOMNE (412 km.)

Demain se disputera la 4^e étape sur les 412 km. de Brest aux Sables-d'Olonne.

Brest (0 km.) : 2 heures ; Châteaulin (61 km.) : 4 h. 30 ; Quimper (88 km.) : 5 h. 30 ; Lorient (154 km.) : 7 h. 35 ; Vannes (208 km.) : 10 heures ; La Roche-Bernard (281 km.) : 11 h. 30 ; Nantes (321 km.) : 13 h. 40 ; Les Sables (412 km.) : 17 h. 30.

DEUXIÈME PARTIE LES ROSES DES ÉPINES...

IV (suite)

Dans lequel il est démontré qu'il ne faut pas badiner avec l'amour, ni jouer avec un fragile cœur de femme

— Sacré Tonnerre !... Et cette pauvre prairie a voulu se sécher. Et je ne sais pas si, au fond, Diane vit heureuse, car tout bonheur voilé est amer. Le créateur de toutes choses savait sans doute ce qu'il faisait en nous gratifiant de l'amour... C'est tout de même un l'homme d'être ainsi à la fois, avec les maux de dents et les cors aux pieds.

Et le capitaine poussa un énorme soupir... — Ne vous impatientez pas, monsieur, dit poliment le pharmacien. Je n'en ai pas pour vous cette minute.

— L'officier, placidement, répondit : — Finites, monsieur, faites ! Et il pensa encore : — J'irai voir Jean... Dès demain il faut en finir avec cette histoire-là... Et le fait aussi que la débaucherie au sabre, nom d'un pape ! cette sale plaie envahissante !...

Il frappa du pied tout en s'efforçant ainsi à part lui.

— Voilà ! monsieur... Voilà... Voilà... monsieur... C'est neuf francs quatre

Copyright by Paul Lagardère 1924. Traduction et reproduction interdites pour tous pays.

AU SÉNAT M. DE SELVES A PRIS POSSESSION HIER DU FAUTEUIL PRÉSIDENTIEL

Nommé il y a huit jours président du Sénat, M. de Selves a inauguré hier ses hautes fonctions et prenant place pour la première fois au fauteuil présidentiel, il a, suivant la coutume, prononcé, après avoir remercié ses collègues de l'honneur qu'ils lui avaient fait et de la confiance qu'ils lui avaient montrée en l'appelant à diriger les débats de la haute assemblée, il a fait l'éloge de son prédécesseur, M. Gaston Doumergue, « dont les hautes qualités d'impartialité, de tact et d'autorité, a-t-il dit, resteront un modèle ».

Puis il a ajouté : — Voulez-vous me permettre, dans un cadre plus modeste, de vous déclarer à mon tour : qu'en dehors et au-dessus de nos groupes dont l'existence est nécessaire à la vie politique, le Sénat cherchera à être l'expression du Sénat tout entier, l'interprète de sa pensée, l'exécuteur fidèle de ses volontés. La tâche me sera d'ailleurs aisée ; je n'aurai, en effet, sur ce point, qu'à me laisser guider par les conseils et l'amitié que vous me connaissez envers vous.

Mes chers collègues, La guerre a laissé après elle de graves deuils. Nous avons à cœur de les remplir. Pour les réaliser, la France compte sur ses représentants. Laissez-moi souligner qu'elle met dans le Sénat une large part à ses espérances.

En suralieu, il est autrement ? Le Sénat qui puise ses origines dans ces merveilleuses cellules qui constituent les communes de France, ne pénétrant pas en effet, au cœur même de notre démocratie organisée, n'en connaît-il pas les aspirations faibles dans une sage synthèse à la fois d'amour du progrès, de mieux-être social, de mesure de tolérance et d'esprit de judicieuse conservation ? n'en connaît-il pas les aspirations faibles dans une sage synthèse à la fois d'amour du progrès, de mieux-être social, de mesure de tolérance et d'esprit de judicieuse conservation ? n'en connaît-il pas les aspirations faibles dans une sage synthèse à la fois d'amour du progrès, de mieux-être social, de mesure de tolérance et d'esprit de judicieuse conservation ?

Mes chers collègues, J'avais, un de ces derniers jours, dans le beau parc qui borde notre Sénat, un certain âge, mais accusait encore la force et la durée. Je me pris à y lire : « Plantation Marie Médicis 1612. » Comment, en pareil cas, ne pas se laisser aller à des pensées philosophiques ? Que de nombreux et grands événements de notre histoire il avait vu se dérouler ! Les uns sombres, les autres glorieux, tous dans leur enchevêtrement mystérieux, affirmant les destinées de France et son rôle éminent dans le monde !

Il me semble qu'il la disait plus belle depuis la terrible guerre et que, pour la rendre plus grande encore, il comptait sur les heures salutaires et sur le rôle bienfaisant et régulateur du Sénat républicain.

Mes chers collègues, Vous ne trouverez pas déplacé, l'en suis certain, que je ne puisse terminer sans donner une pensée pieuse, en quelque manière, à un homme à côté duquel vous m'avez vu siéger pendant longtemps dans cette salle, M. Francis, collaborateur des grands fondateurs de la République, artisan de sa défense en des jours de tristesse et de deuil.

Mais, à sa vie, il a marqué de son empreinte ma formation intellectuelle et politique. Je ne puis donc que rendre hommage de l'honneur que vous m'avez fait en m'élevant à ce fauteuil.

Cette allocution a été accueillie par de vigoureux applaudissements partis de tous les bancs de l'assemblée. Séance lundi, à 14 h. 30.

LA CHAMBRE EXAMINERA DEMAIN LES PROJETS FINANCIERS

La commission des crédits, réunie sous la présidence de M. Bedouce, a terminé l'examen du projet de loi portant ouverture de crédits supplémentaires sur l'exercice 1923.

Elle a adopté également : — Le projet de loi tendant à maintenir pour une nouvelle période de six mois l'interdiction de l'exportation des capitaux ;

2^e le projet de loi portant ouverture de crédits provisoires au titre du budget spécial des dépenses recouvrables (5 douzièmes) ;

3^e le projet de loi portant approbation du rapport de M. Dezarmaud, tendant à adopter le projet d'abrogation (article 48 de la loi du 22 mars 1924 (décret-loi)).

La Chambre a décidé de tenir séance demain, le matin et l'après-midi, pour examiner ces projets.

À l'Union Républicaine du Sénat

Réuni avant la séance, le groupe de l'Union républicaine du Sénat a élu M. Henry Chéron président du groupe à l'unanimité, en remplacement de M. de Selves, devenu président du Sénat.

Pour la vice-présidence, le groupe a désigné M. Guillaume Chastenet.

vingts centimes, dit précipitamment le pharmacien, qui tendit une bouteille à l'officier.

Fabrice la saisit, l'enfonça dans sa poche, prit l'ordonnance, posa dix francs sur le comptoir et s'en alla à grands pas dans la nuit bruyante.

Le pharmacien le regarda s'éloigner, puis acheva de clore sa devanture en se disant : — Il parait tout seul... Il est agité... on lui donne une potion calmante... C'est assez curieux, car il n'a pas l'air d'être un homme qui se laisse gouverner par le gouvernement, mais qui assomme les personnes pour rien, pour le plaisir, quoi ! Dans quel temps vivons-nous, Seigneur !

— Il parait tout seul... Il est agité... on lui donne une potion calmante... C'est assez curieux, car il n'a pas l'air d'être un homme qui se laisse gouverner par le gouvernement, mais qui assomme les personnes pour rien, pour le plaisir, quoi ! Dans quel temps vivons-nous, Seigneur !

— Il parait tout seul... Il est agité... on lui donne une potion calmante... C'est assez curieux, car il n'a pas l'air d'être un homme qui se laisse gouverner par le gouvernement, mais qui assomme les personnes pour rien, pour le plaisir, quoi ! Dans quel temps vivons-nous, Seigneur !

— Il parait tout seul... Il est agité... on lui donne une potion calmante... C'est assez curieux, car il n'a pas l'air d'être un homme qui se laisse gouverner par le gouvernement, mais qui assomme les personnes pour rien, pour le plaisir, quoi ! Dans quel temps vivons-nous, Seigneur !

— Il parait tout seul... Il est agité... on lui donne une potion calmante... C'est assez curieux, car il n'a pas l'air d'être un homme qui se laisse gouverner par le gouvernement, mais qui assomme les personnes pour rien, pour le plaisir, quoi ! Dans quel temps vivons-nous, Seigneur !

— Il parait tout seul... Il est agité... on lui donne une potion calmante... C'est assez curieux, car il n'a pas l'air d'être un homme qui se laisse gouverner par le gouvernement, mais qui assomme les personnes pour rien, pour le plaisir, quoi ! Dans quel temps vivons-nous, Seigneur !

— Il parait tout seul... Il est agité... on lui donne une potion calmante... C'est assez curieux, car il n'a pas l'air d'être un homme qui se laisse gouverner par le gouvernement, mais qui assomme les personnes pour rien, pour le plaisir, quoi ! Dans quel temps vivons-nous, Seigneur !

— Il parait tout seul... Il est agité... on lui donne une potion calmante... C'est assez curieux, car il n'a pas l'air d'être un homme qui se laisse gouverner par le gouvernement, mais qui assomme les personnes pour rien, pour le plaisir, quoi ! Dans quel temps vivons-nous, Seigneur !

— Il parait tout seul... Il est agité... on lui donne une potion calmante... C'est assez curieux, car il n'a pas l'air d'être un homme qui se laisse gouverner par le gouvernement, mais qui assomme les personnes pour rien, pour le plaisir, quoi ! Dans quel temps vivons-nous, Seigneur !

— Il parait tout seul... Il est agité... on lui donne une potion calmante... C'est assez curieux, car il n'a pas l'air d'être un homme qui se laisse gouverner par le gouvernement, mais qui assomme les personnes pour rien, pour le plaisir, quoi ! Dans quel temps vivons-nous, Seigneur !

— Il parait tout seul... Il est agité... on lui donne une potion calmante... C'est assez curieux, car il n'a pas l'air d'être un homme qui se laisse gouverner par le gouvernement, mais qui assomme les personnes pour rien, pour le plaisir, quoi ! Dans quel temps vivons-nous, Seigneur !

AVANT LES GRANDES LUTTES CHEZ LES « OLYMPIQUES » AMÉRICAINS AU CHATEAU DE ROCQUENCOURT

De la grand'route, noire d'ombre et de goudron, on aperçoit, un peu avant le village de Rocquencourt, à quatre bons kilomètres de Versailles, la masse blanche du château de la princesse Murat. L'éclat brillant des hautes murailles se rehausse, au soleil, de tout le vert qui lui sert d'écrin. Nous sommes au P. G. des athlètes américains — major Mac Intyre, fourrier, une division américaine a eu ici, pendant la guerre, son quartier général.

— Pas mal, hein ? fait Mac Intyre. La vie de château n'est pas mauvaise pour les pauvres athlètes. J'ai eu du mal à trouver, par exemple ! J'ai cherché des fermes en Normandie, pour mes poulains et mes pouliches. Pas trouvé ! Alors, nous nous sommes rabattus ici...

Tout en haut des pelouses, tondues de frais, et qui commencent à griller, onze barques vertes sont rangées. Dans chacune, il y a dix chambres et dans chaque chambre, d'écrans de fer, une petite table, deux chaises, deux porte-manteaux. La fenêtre n'est fermée que par un grillage métallique.

— Bon, cela, contre les moustiques ! me dit un des nombreux locataires.

De part et d'autre de la porte d'entrée, chaque baraque a un parterre minuscule de géraniums et d'héliotropes.

Partout, de grands arbres ; et sous ces arbres, des tables de jardin, des chaises, des bancs, des rockings où l'on peut jouer aux cartes (Courteline ne connaît pas d'autre forme d'athlétisme), lire, rêver, écrire, chanter... — Fumer ? Non. Aucun des athlètes américains ne fume. Aucun. Pas la moindre cigarette.

Une des barques abrite les douches et les lavabos, — eau courante, chaude et froide. Une autre, les w.c. Non loin, se trouve l'usine électrique en plein vent, qui fourmille de lumière au camp, qui chauffe l'eau des douches, qui actionne les buanderies : « linge blanc », à l'instar de Londres, en vingt-quatre heures.

La cuisine est sous une tente, près d'une immense salle de restaurant, pimpante et claire, où, des soirées, des représentations théâtrales avec Mary Pickford et Douglas Fairbanks, des concerts, du cinéma et des danses viennent distraire nos hôtes.

Mais si la salle à manger est suffisante, la cuisine est un peu exigüe. La vaisselle doit être laissée dehors.

— On avait prévu deux cents ou deux cent vingt « clients », nous dit le gérant, et il en est venu trois cent cinquante. Alors, on en a un peu gêné, pour commencer. Mais ça se passera.

— Emploi du temps au camp : Lever, 7 h. 30 ; petit déjeuner, 8 heures ; déjeuner, 1 heure ; dîner, 6 h. 30 ; coucher, 10 h. 30 ; coucher, 10 h. 45.

Menus : Le matin : café, chocolat ou thé, jambon, lard, œufs, fraises et cerises, pain grillé (il y a une installation électrique spéciale pour griller le pain).

À une heure : hors-d'œuvre, poisson, viande ou volaille, grillade ou sauce, légumes en sus de la garniture du plat de viande, fromage, desserts, eau minérale et pain à discrétion.

Le soir, même programme, avec un potage en plus.

Jamais d'alcool, de bière ni de vin. Non pas parce que c'est la loi américaine, parce que c'est une condition essentielle pour se maintenir en forme.

Une bibliothèque fournit des livres, des revues, des journaux de langue anglaise.

On y trouve aussi des jeux. Celui qui a le plus de succès est une espèce de carte postale, insérée dans un cadre vitré et représentant le Trocadéro, avec des trous à la place des fenêtres. Dans l'espace creux qui figure le ciel, on insère de la poudre de mercure et, en pressant, on redresse le cadre, le vif-argent vient se briser sur l'arête du toit et se divise en nombreuses gouttelettes, bientôt répandues sur toute la carte. Le jeu consiste à placer ces gouttelettes dans chaque fenêtre et à n'en laisser aucune ailleurs.

— Un des meilleurs entraînements à l'athlétisme, c'est la patience, m'a dit M. Lawson Robertson qui est, avec Walter Christie, le meilleur juge en la matière.

— Mais comment, encore, vous entraînez-vous ? Il y a parmi vous des

nageurs, des coureurs à pied, des champions du saut en hauteur et en longueur, des lanceurs de disque ou de poids, des cyclistes... Avez-vous, ici, tout ce qu'il faut pour conserver votre forme ? Dans tous les genres ?

Il y a autour de moi une douzaine de gaillards splendides, vêtus de maillots gris où se détache la lettre de leur spécialité : R. rowing ; S. swimming (nage), etc.

Leur chef ressemble étrangement à Gémier, qui fut, d'ailleurs, au Cirque d'Hiver, le chef d'équipe de Paoli. Ce faux Gémier fait un geste et tout aussitôt, je suis entouré d'hommes qui, tombés à terre d'un seul mouvement, s'étreignent et luttent avec une ardeur non feinte. Je reçois même quelques coups de pied dans les tibias.

Nouveau geste du chef. Au fond d'une pelouse, des paysans chargent du foin sur une voiture. En dix secondes, tous nos gaillards y sont arrivés et cinq minutes après le chargement atteint déjà deux mètres de haut.

— Admirable ! dis-je. Mais le chef lui-même n'a pas attendu ce mot. Il savait bien qu'il n'y en a pas d'autre. Il m'a planté là et il a rejoint ses hommes qu'il a emmenés, bien loin, à une allure impossible, faire une course à pied très au-dessus de mes moyens.

Les nageuses sont en bas, à l'entrée de la propriété. Deux pavillons pourraient en recevoir une cinquantaine. Elles ne sont encore que vingt-quatre, plus deux entraînements, une garde-infirmière et un « chaparou ».

L'entraîneur, pour les ondines, a lieu au stade nautique de Tournefort. Des autobus spéciaux, à conduite intérieure, les y conduiront tous les jours.

J'ai vu tous les as : Charlie Paddock qui a un peu engraisé depuis quelques années ; Scholz, Bowman, Murkinson, Frank Husley, coureurs de vitesse dont la pointe est irrésistible ; le noir de Hart Hubbard, qui saute en longueur 7 m. 60, soit 60 centimètres de plus que les meilleurs ; Osborne, qui n'a pas son pareil pour le saut en hauteur ; José Ray, rival de Ritol, pour la course de demi-fond (1.600 et 3.000 mètres) ; les frères Duke Kahanamoku, de Los Angeles, les nageurs libres qui chantent et qui jouent du banjo ; les frères Keen, qui jouent du petit xylophone Willie Fenn, dont le père fut, en 1904 et 1905, applaudi à Paris comme sprinter ; miss Geraghty, formidable nageuse sur 200 mètres ; miss Gertrude Ederly ; John Weissmuller, les cyclistes Ernest Ohrt, Armando, etc.

Tous sont contents. Ils ont reçu une hospitalité qui les touche et qui les enchante. Le paysage qui les entoure est radieux, et ils s'en rendent parfaitement compte. Mais tous, ceux que j'ai vus, par groupes ou isolément, tous m'ont demandé avec une sorte d'émotion : — Alors, Paris, où est-ce ?

Trente ou quarante fois, cinquante peut-être, j'ai montré le nord-est (sans garantir la précision du renseignement).

Et chaque fois, quand j'ai vu quitté mes braves gars, je les ai vus, en me retournant, pensifs, recueillis, le regard avide, tournés vers le point de l'horizon que je venais de leur désigner. — Raymond de Nys.

On sait que, dans une touchante pensée qui ira au cœur de tous les Français, les athlètes américains avaient décidé de se rendre, des le lendemain de leur arrivée à Paris, sur la tombe du Soldat Inconnu. Accompagnés de leurs dirigeants, de leurs entraîneurs, ils étaient tous réunis, hier à midi, à l'entour de la dalle sacrée. M. Whitehouse, conseiller de l'ambassade d'États-Unis, et le colonel Treake, commandant l'American legion, les avaient guidés jusqu'à l'Arc de Triomphe.

Une magnifique couronne de roses blanches, bariolée d'un ruban doré portant simplement ces mots : Comité olympique américain, fut déposée sur la tombe. Après une minute de silence religieux observée, les champions regagnèrent leurs autos, leurs centres d'entraînement.

Un déjeuner a été ensuite offert, à l'ambassade, en l'honneur du colonel Robert M. Thompson et des autres membres de la mission olympique américaine. Et, d'abord, les frères de Castagna, Joseph, Auguste et Albini, qui détaillèrent les rigueurs et les brutalités dont eux-mêmes et la plupart des habitants de leur village, même les plus étrangers à la politique, auraient été victimes de la part des fascistes et qui les auraient obligés à fuir leur pays.

D'autres habitants du village confirmèrent ces déclarations, qui furent encore appuyées par les appréciations que formulèrent d'abord un Français d'origine italienne, M. Arabid, retour d'un voyage dans le nord de la Péninsule, puis le correspondant de journaux italiens de Paris, M. Mario Simonetti.

On continuera, aujourd'hui, dans le même ordre d'idées.

bonne, je me mis à doubler le pas, car la nuit venait vite, et elle était fort sombre. Mais je ne sais ce que je fis, si bien que, brusquement, je m'aperçus que j'étais dans le noir.

— Tu ne me dis rien ? s'enquit Fabrice, après avoir allumé une cigarette.

— Si je comprends bien, tu désires que j'aille voir Chonchon pour l'assurer des sentiments très, très doux et très tendres que nourrit le jeune homme en question pour sa jolie personne.

— Tu m'entends bien ! fit le capitaine.

— Et tu... tu... ne refuses pas de... de... faire ce que je te demande ?

— Je t'ai dit que j'étais prêt à tout, mais que j'étais un peu fatigué. Tu ne pourrais-tu pas attendre un peu ?

— Tu n'as rien de mieux à me proposer ?

— Tu n'as rien de mieux à me proposer ?

— Tu n'as rien de mieux à me proposer ?

— Tu n'as rien de mieux à me proposer ?

MARIO CASTAGNA LE MEURTREUR DU FASCISTE IERI INVOCQUE L'EXCUSE DE LÉGITIME DÉFENSE ET DES VIOLENCES DU FASCISME

Mario Castagna, le meurtrier du fasciste Gino Ieri, est une figure qui ne manque pas de relief. Au premier aspect, la physionomie est toute féminine, avec son teint ambré, ses longs cheveux ondulés couleur chanvre, l'éclat doux de ses yeux et la grâce du sourire, mais le front rude, le nez surmonté, puissant et pointant, droit comme un rostre à l'avant du visage, révèle l'homme. Les yeux aussi sont forts, avec des lignes étonnantes. Castagna dit machonne pour machon.

L'accusé a vingt-trois ans. Né à Lazzaro-Aberoni, près de Plaisance, il est arrivé à Paris depuis environ vingt-deux mois, chassé d'Italie, a-t-il dit, par les violences fascistes. Anarchiste, il l'avoue, mais pas comme on l'entend d'ordinaire. Il est au sens étymologique, c'est-à-dire qui ne veut pas de maître.

Sur le crime qui lui est reproché, son système de défense fut des plus simples.

Il était venu par hasard rue Boissy-d'Anglas. Entouré par des fascistes, et blessé le 3 septembre dernier, le directeur fasciste de Paris devait se réunir à son siège social, cité du Retiro, dont l'entrée est 37, rue Boissy-d'Anglas. Il délibéra sur les mesures de précaution qu'il voulait prendre aux obsèques d'un de ses membres, M. Lombardi, assassiné l'avant-veille rue du Faubourg-Saint-Antoine.

En arrivant à la grille de la cité du Retiro, les membres du directoire, notamment MM. Lanza, du de Camastra, le docteur Saini, Corrobbio, remarquèrent la présence d'un jeune homme qui faisait le guet et qui était Mario Castagna.

— Qu'est-ce que ça fait ? — J'étais venu par hasard.

L'un des fascistes, le lieutenant en congé Nistri, envoyé à la découverte, aurait reconnu Castagna pour l'un de ceux qui, peu auparavant, l'avaient attaqué faubourg Saint-Antoine.

Avisé par le lieutenant, un groupe de fascistes, à la tête duquel se trouvait Gino Ieri, avec ses insignes, descendit dans la rue. Ce que voyant Castagna entra dans un bar.

Mais le fasciste Anselmi l'y suivit et entreprit avec lui une conversation au terme de laquelle Castagna sortit du bar.

Que se passa-t-il alors ? Selon Castagna, les fascistes l'auraient entouré, traité de bolcheviste et bousculé.

Alors, se croyant menacé, il tira.

— Je me suis défendu, ajouta-t-il. J'ai tiré dans la rue. Je ne voulais pas tuer Gino Ieri plus qu'un autre.

Avait-il tiré plusieurs balles ? De l'avenue de tous, une seule, celle qui tua Gino Ieri. Y avait-il eu préméditation ? L'accusation le dédit du fait de la présence de Castagna rue Boissy-d'Anglas et de cette circonstance qu'il aurait acheté un revolver une semaine avant le crime.

Mais le frère de Castagna devait venir attester qu'il a vu le revolver aux mains de l'accusé un mois au moins avant l'attentat.

Après son arrestation, Castagna avait donné un faux nom.

— C'était, a-t-il expliqué, pour que mon frère qui habitait avec moi ne fût pas inquiété par les fascistes.

Gino Ieri étant mort, le crime n'avait guère eu de témoin direct que le fasciste Anselmi. Mais Anselmi, comme on le sait, est mort.

Parmi ceux qui assistèrent aux préparatifs de l'attentat, il y avait le due Lanza de Camastra, président du fascio de Paris.

Son témoignage fut très net. Il vit un individu qui paraissait faire le guet et cet individu était bien Castagna.

Enfin, l'inspecteur de police Delpey, chargé de l'enquête sur les violences antifascistes commises à Paris, en fit l'énumération, violences rue Saint-Antoine, avenue de Wagram, rue de la Grange-aux-Belles, faubourg Saint-Antoine, rue du Pressoir et à Saint-Maur.

Dans toutes ces rencontres entre fascistes et antifascistes, il n'y eut de victimes que parmi les fascistes.

La contre-partie de ce témoignage fut donnée par les témoins de la défense. D'abord les frères de Castagna, Joseph, Auguste et Albini, qui détaillèrent les rigueurs et les brutalités dont eux-mêmes et la plupart des habitants de leur village, même les plus étrangers à la politique, auraient été victimes de la part des fascistes et qui les auraient obligés à fuir leur pays.

D'autres habitants du village confirmèrent ces déclarations, qui furent encore appuyées par les appréciations que formulèrent d'abord un Français d'origine italienne, M. Arabid, retour d'un voyage dans le nord de la Péninsule, puis le correspondant de journaux italiens de Paris, M. Mario Simonetti.

On continuera, aujourd'hui, dans le même ordre d'idées.

bonne, je me mis à doubler le pas, car la nuit venait vite, et elle était fort sombre. Mais je ne sais ce que je fis, si bien que, brusquement, je m'aperçus que j'étais dans le noir.

— Tu ne me dis rien ? s'enquit Fabrice, après avoir allumé une cigarette.

— Si je comprends bien, tu désires que j'aille voir Chonchon pour l'assurer des sentiments très, très doux et très tendres que nourrit le jeune homme en question pour sa jolie personne.

— Tu m'entends bien ! fit le capitaine.

— Et tu... tu... ne refuses pas de... de... faire ce que je te demande ?

— Je t'ai dit que j'étais prêt à tout, mais que j'étais un peu fatigué. Tu ne pourrais-tu pas attendre un peu ?

— Tu n'as rien de mieux à me proposer ?

— Tu n'as rien de mieux à me proposer ?

BULLETIN FINANCIER

**Tous les Commerçants ne
peuvent avoir pignon sur
une grande artère.**

Mais tous peuvent remédier à l'absence d'une belle devanture en attirant l'attention d'un immense public au moyen de nos

PETITES ANNONCES CLASSEES

ANQUE NATIONALE FRANÇAISE
DU COMMERCE EXTÉRIEUR

INFORMATIONS FINANCIERES
BANQUE NATIONALE FRANÇAISE
DU COMMERCE EXTÉRIEUR

L'Assemblée générale de la Banque Nationale Française du Commerce Extérieur s'est tenue le 25 juin, sous la présidence de M. de La Cour.

Le rapport du Conseil a fait ressortir l'accroissement d'activité intervenu en 1923. Dans sa quatrième année d'existence, cet Etablissement a atteint le chiffre d'escompte de 523 millions, au lieu de 363 millions en 1922, un chiffre d'encaissement de 194 au lieu de 14 millions. Les opérations de change traitées ont été de 1.200 millions, au lieu de 800 millions d'une année sur l'autre et le compte de profits et pertes a atteint 5.703.000.000.

Le solde du compte « Profits et Pertes » ressort à 3.345.416 fr. 42, la plus grande partie de cette somme étant appliquée à la constitution de réserves. Une somme de 2.013.867 fr. a été reportée à nouveau.

Le rapport du Conseil a fait connaître les indications détaillées sur la création par la Banque Nationale Française du Commerce

Des déclarations favorables ont été faites à l'assemblée sur les résultats acquis du premier semestre 1974 et sur les perspectives qu'ils ouvrent aux actionnaires.

par 10.195 voix, représentant 102.175 actions sur 108.925 actions représentées. Ont voté contre 100 voix représentant 1.079 actions.

Les résolutions suivantes ont été votées à mains levées.

ETUDES CHEZ SO

Demandez à l'Ecole Universelle, 59, Exelmans, Paris (16^e), l'envoi gratuit de brochures, concernant toutes études.

carrières qui vous intéressent.

Broch. 6.605: Classes primaires complètes.

Broch. 6.611: Classes secondaires complètes.

Broch. 6.612: Grandes écoles spéciales.

Broch. 6.634: Carrières administratives.

Broch. 6.649: Carrières industr. et agric.

Broch. 6.658: Carrières commerciales.

Broch. 6.671: Langues étrangères.

Broch. 6.677: Orthog., rédact., calcul, arith.

Broch. 6.692: Carr. de la marine march.

VERSEZ UN FLACON
de Quintonine dans un litre de vin rouge
de table ordinaire, vous obtiendrez
meilleur vin fertilisant pour toutes
santés, les nerfs, les os et tout l'organisme
en général. Le flacon : 3 francs. Toutes
pharmacies.

Le Chalet Parisien
Expose ses derniers modèles de 1924 de
MAISONS EN BOIS

à doubles parols
depuis..... **1.850 frs**
Cieles en mains jusqu'à 20 kilomètes de Paris



capitaine Payra, le lieutenant Pellerin et des officiers de l'I. P.

Catalogue gratuit aux Lecteurs

-Le Chalet Parisien

expose ses derniers modèles de 1924 de

MAISONS EN MAÇONNERIE

en matériaux de choix
depuis **8.500** frs

Ciefs en mains jusqu'à 20 kilomètres de Paris



Livrables sous trois mois
Exposition permanente :

8, rue Victor-Consérant, Paris-14
Métro Denfert-Rochereau -- Ouvert Dimanches et Fêtes
Grandes facilités de paiement
Catalogue gratis aux Lecteurs

**POUR ACQUERIR
UNE ORTHOGRAPHE CORRECTE**
A toute personne qui lui en fait la demande, l'Union Française pour l'Enseignement de l'Orthographe offre gratuitement son cours complet.

manne, l'Ecole Universelle, 39, n° Ex-
mans, Paris (16*), adresse gratuitement
sa brochure n° 5.556, qui donne le mo-
d'acquies chez lui, sans déplacement
moyennant une heure de travail attrayant
par jour et pendant quelques semaines
une orthographe correcte et un style
réprochable dans tous les genres de r-
daction (lettres, rapports, comptes re-
dus, etc.).

RTELL MAISON
FONDÉE
EN 1715

UREL de la région de Cognac
ARIAC 59, RUE D'ORLÈANS, PARIS.

ne pas faiblir

ALTINE

NT NATUREL TONIQUE

équilibre, il faut se rendre compte que
alimentation appropriée à leur faiblesse.
nutritifs et fortifiants du malt d'orge, de

de cacao, les apporte à l'organisme sous
forme assimilable. Elle est ainsi l'aliment
idéal des personnes fatiguées ou affaiblies.
Elle est vendue dans les
Maison d'Alimentation
et dans tous les magasins de
denrées alimentaires.
En vous référant du Journal, aux
adresses ci-dessous, vous
pourrez vous procurer
cette précieuse substance.



TARIF Demandes d'emplois. Offres d'emplois. Bureaux de placement. — Machines à coudre. — Echanges. — Hôtels et Pensions. — Cours et Leçons. — Bicyclettes et Moto. — Chiens, Chevaux, Voitures. — Chasse. — Achats et Ventes. — Occasions. — Alimentation. — Agriculture. — Spécialités pour Fermiers. — Industrie et Commerce. — Transports et Déménagements. — Objets perdus et trouvés. — Renseignements. — Divers, etc., etc. — La ligne 6 francs

Compte de chèques postaux n° 647-62 Locations. — Echanges d'appartements. — Mobiliers à vendre. — Achats et Ventes de propriétés. — Automobiles. — Granges. — La ligne 11 —

Fonds de Commerce. — Capitaines. — Avances sur marchandises. — Recherches. — La ligne 12 —

La ligne 22 50

Les « Petites Annonces Classées » sont reçues : au « Petit Parisien », 18, rue d'Enghien (de 8 h à 10 h) ; à l'Office d'Annonces, 10, rue de Valenciennes (de 10 h à 12 h) ; à l'Office d'Annonces, 10, rue de Valenciennes (de 14 h à 16 h) ; à l'Office d'Annonces, 10, rue de Valenciennes (de 18 h à 20 h).

[illegible]

disponibles, gare des féculeries de la région parisienne. Les amidons de maïs restent fermes entre 120 et 125 francs.

[illegible]

sistent terminés : n° 150 et 85, les dix-
 sept entre 25 et 250 les 100 kilos
SUCRES. — Tendence ferme, ouverture
 courant : 271 50, 272 ; juillet, 267, 267 50, 268 ;
 août, 262 50, 263 ; septembre, 264 ; 3 d'oc-
 tobre, 271 50 ; 3 de novembre, 269 50, 270.
 Clôture courant : 272 50 ; juillet, 268 ;
 août, 262 50 ; septembre, 263 50 ; 3 d'oc-
 tobre, 280 ; 3 de novembre, 269.
 Cote officielle : 273 à 275.

BLÉS. — Paris, 26 juin. — Cote officielle :
 blé indigène du marché libre de Paris, 100 à
 101 ; blé exotique, base du marché de
 Paris, 98 à 102, les 100 kilos. Courant, 98.
COTONS. — Le Havre, 26 juin. — Clôture, la
 balle de 50 kilos : juin, 688 ; juillet, 682 ;
 août, 680 ; septembre, 682 ; octobre, 674 ;
 novembre, 617 ; décembre, 613 ; janvier,
 611 ; février, 607 ; mars, 607 ; avril, 607 ;
 mai, 60 ; Ventes : 3 000 balles.
CAOUTCHOUCS. — Paris, 26 juin. — Cote
 officielle du caoutchouc naturel latex en feuil-
 les, le kilo entrepôt Paris : courant, 8 A ;
 15 jours, 8 1/2 ; juillet, 8 50 V ; août,
 8 30 A ; 30 s ; 3 octobre, 8 75 V ; novembre,
 8 40 à 8 70 ; décembre, 8 95 V ; février,
 8 75 A et 85.

○○○○○
Pour acheter
 avantageusement
 ↕
Pour vendre
 avec bénéfice
 ↕

UTILISEZ NOS

PETITES
ANNONCES
CLASSÉES

—————
 qui atteignent des
 Millions de Lecteurs
 ○○○○○

Le Petit-Parisien
 10, rue d'Enghien, Paris (18)
 Adresse télégraphique : PETITSIEN-PARIS
 ABONNEMENTS
 Seine et Seine-et-Oise..... 12 mois 24 „ 1 „
 France et Colonies..... 13 „ 25 „ 48 „
 Etranger..... 22 „ 43 „ 82 „
 Compte Chèques Postaux n° 33899

On dem. nourris, à part, 18 m. B. soins
168, rue J.-B. Jaurès, Clichy.
Bois, une équipe, biléoniers, dem.
pour exploiter. Ecrite, 72 rue
Wasmès, à Hornu, Belgique (Hainaut).
Mitité de g. av. 2 mach. rectil. dem.
trav. par. trav. 14, écr. A. 19, Petit Paris.
Compt. exp. 10, 1. p. sm. ch. trav.
Brunswick, 75, rue de la Concorde.
P. enf. 2 sex. d. 3 a., vac. 66, 83, 89, 92 Paris.

OFFRES D'EMPLOIS
On dem. manœuvres p. citraige, tubes
de soudure. S'adresser de C à 11 h.,
gallons A. Aubry, 338, rue Fessart, 10^e.
On dem. manœuvres spécialisés pour
la fabrication de pannes, de bois, boîtes
exigées. Etablissements Bonmarchand,
157 bis, rue de Paris, à Clamart.
Demande pour l'eau est demandée.
S'adresser, 40, rue de la Chapelle.
On dem. une jeune fille p. factures et 161.
Soudure. Flamme Bleue, 6, rue Emériau.
Hors facturiers et facturaires calcul.
S'adresser, 40, rue de la Chapelle.
Ouvrier, 12, rue Debeleyne (30).

On dem. polisseuses, polisseurs à
rouleaux à l'étain. Motocelettes
Schnitzler, 10, rue de la Chapelle, Paris.
Ligneurs carross. Currus, 10, r. Watteau.
On dem. manut. pour service expédi-
tion. Marie, 4, rue Marmontel, 13^e.
On dem. steno-dactylo expérimentée.
S'adresser, 516, rue de Valenciennes.

On dem. mécaniciennes outillères, aël.
moteur. Jozan, 20, rue de Nazareth, 30.
Jeune fille Israélite steno-dactylo, fran-
c. et allemand. Ec. A. 11, P. Parisien.
V. vendeuse, Charlap, 68, Polissois.
On dem. J. p. B. p. B. p. B. p. B. p. B. p. B.
Blonde, 88 av. J. Vialat, Boulogne-s/M.

On dem. un très bon menuisier, can-
naisant le débit. Etabliss. Chauvière,
10, rue de la Chapelle, Paris.

EPICIERIE
sans offrande
ET CEUX
ALE

c de comptant
c de vente

a., logé 2 p. aff.
n° 89, r.-St-Martin
n° 3, b. par. n°. 1076
Paris (XII)

oy, 1.400, h. logz-
de la Victoire.

Gros vitrines, joi
l'armes, moutons,
v. a., loy. 1.200,
prix, prix 28.000,
rapport Montmartre,

dminir. plac.,
200 p.l.j. av. 35.000,
11 et p.l., loy. 3.500
avec 18.000
steau (N Italie).

Le semaine,
tout bon doux,
logement, lussat,
occasion, so prèr-
sons M. Clugnin,
d'habitation avec
seins utiles et
disposant 40.000,
Lyon-Financière,
Lyon-Financière,
40.000, bien logé,
épicière.

Lyon-Financière.

Ep-Vins, h. b.p. log. av. 7.000, JAC, 14, bd Magenta
Alim. et Vins, h. b. by. av. 6.000, JAC, 14, bd Magenta
Dépot Vins paq. h. ag. av. 7.000, JAC, 14, bd Magenta
Dep. Vins buv. qu'doip. av. 7.000, JAC, 14, bd Magenta
Coqu. Dep. Vins 20mar. av. 8.000, JAC, 14, bd Magenta
BAR - BILLARD
av. 12.000, JAC, 14, bd Magenta
Log. ling. boum. av. 10.000, JAC, 14, bd Magenta
Fopoteur d'auto, Rume 40, av. de Marigny
Epi-Buv. q. poob. l. v. 8.000, JAC, 14, bd Magenta

Hôtel gare Nord 40 m², plus s. d. bains, dent. conf.,
ascens. AF. 400.000. Apres décès, avec 400 000 :
S-St-Nicolas, 45 me mod. imm. magnif., rapp.
120.000, avec 22500. Rume 40, av. de Marigny
P-Buv. H. sit. aff. 10, h. bail, loy. nul, logé 2 P.,
femme malade, av. 4.000 F. C. I. F. 10, r. Blanche.
Compt-Libr., très bien sit., dame seule, logé aff.
60.000. Occasion av. 7.000. G. I. F. 10, r. Blanche.
Bouillotte, p. expit. Dep. Vins-Alim., distr.
6.000, bons ou titt. 200 f. Rume 40, av. de Marigny
A l'esal, code Hôtel-Vins, rapp. 120.000, cap. 300-p.
four garants, avec 40.000. G. I. F. 10, F. Blanche.
Maladie grave, Café-Restaurant, beau quartier, beau
logement, insulat, neuve et moderne, long bail
petit loyer, affaires 500 francs par jour. Traite avec 30.000.
VOIR TOURNIER, 26, rue de Châteaudun.

Pâtisserie-Mercerie-Tauturerie, h. logé, aff. 42.000 F.
voc. à enl. av. 12.000. Paillard, 24, bd Poissonnière
Vous qui cherchez un logement ? VOUS EN TROUVEZ UN A BON PRIX
Paris — Nanterre Province
Grands et petits Hôtels, Restaurants, Cafés, Bars, Dépts
Vins, crémeries, Alimentation, génér. Epiceries, etc.
Tous les renseignements sont fournis gratuitement par nos Etalblis.
Tirez au Ciel, 62, rue Chaumais-d'Audoubert.
Libres pour juillet, 2 Dépts de Vins, plein cent.
l'av. logem. 2, 3 pieç., bénéf. prov. 80 à 100 p. Jour
Marchandises payables 6 mois après possession. Con-

ÉPICERIE
sans offrande
ET CEUX
ALÉ
de comptant
cote de vente
a. logé 2 p. aff.
98, r. St-Martin
n° 3, bari, à logé
avec 10,000 fr.
loy. 1,400, h. log-
de la Victoire.
Gros vitrines, joi-
aux, bijoux, etc.,
à vendre, avec
v. a., loy. 1,200,
prix, prix 28,000,
rapp. Montmartre,
au 1er étage.
Admin. plac., re-
noué p. l. av. 35,000
et 11 p. loy. 3,500
avec 18,000
steau (N. Itales).
Le semaine,
tout bon doux.
occasion, se pré-
sent M. Clugnin,
rue de Valenciennes
petites utiles et
disposant 40,000.
L'Épicerie, 60, rue
du Faubourg.
40,000, bien logé,
épicerie.
L'Épicerie, Epicerie.

Ep-Vins, h. b. p. loy. av. 7,000, JAC, 14, bd Magenta
Alim. et Vins, h. b. log. av. 6,000, JAC, 14, bd Magenta
Dépôt Vins paq. h. ag. av. 7,000, JAC, 14, bd Magenta
Dep. Vins buv. qu./p.d. av. 7,000, JAC, 14, bd Magenta
Coqu. Dep. Vins 20 par. av. 8,000, JAC, 14, bd Magenta
BAR - BILLARD
av. 12,000, JAC, 14, bd Magenta
Jou. Paq. ling. Bonn. av. 12,000, JAC, 14, bd Magenta
Epicerie, 100, rue de Valenciennes, 10, av. de Henriette
Ep.-Buv. qu. p.d. h. v. 8,000, JAC, 14, bd Magenta
Hôtel gare Nord 40 n°, plus, s. d. bains, dent. conf.,
ascens. Aff. 400,000. Après décès, avec 400,000 :
St-Nichel, 45 nos mod. imm. magnif. rapp.
120,000, avec 2250, Rume 10, av. de Henriette
P.-Buv. h. sit. aff. 10,000, h. bail, loy. nul, logé 2 p.,
femme malade, av. 4,000 fr. C. I. F. 10, r. Blanche.
Petite-Libr. très bien sit., dame seule, logé aff.
60,000. Occasion av. 7,000. G. I. F. 10, r. Blanche.
Maison de commerce, p. exp. Dep. Vins-Alim., dist.
6,000, bons ou tit. 100,000, 100,000, 100,000, 100,000.
A l'essai, code Hôtel-Vins, rapp. 120,000, cap. 300 p-
pour garants, avec 40,000. G. I. F. 10, r. Blanche.
Maladie grave, Café-Restaurant, beau quartier, beau
logement, insalut. neuve et moderne, long bail
petit loyer, affaires 500 par jour. Traité avec 30,000.
VOIR TROUVER, 28, rue de Châteaudun.
Papeterie-Mercerie-Traiteurie, h. logé, aff. 42,000 f.
Voc. c. ent. av. 12,000. Peillard, 24, bd Poissonnière
tous qui cherchent à faire un grand commerce
Paris — Banlieue — Province
Grands et petits Hôtels, Restaurants, Cafés, Bars, Dépôts
Vins, crémeries, Alimentat. génér. Épiceries, etc.
Toute affaire de Commerce, Industrie, Agriculture, etc.
Tiroux et Cie, 62, rue Chaumais-d'Auxois, Paris.
Libres pour juillet, 2 Dépôts de Vins, plein cent.
l'av. logem. 2 p. piec., bénéf. prov. 80 à 100 p. Jour,
Marchandises payables 6 mois après possession. Con-
cessionnaires des vins de France, 100, rue de Valenciennes.

[illegible][illegible]

